Direction des Services Techniques
GB/DC/HC/JFT/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 366-2023

Chantier sur la voie publique portant restriction à la circulation et au stationnement 52 Avenue des Martyrs de la Résistance

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 12 juillet 1982 et le loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté municipal N° 2020217 du 08/07/2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

Vu la demande en date du 04/09/2023 par laquelle la **SAS SOLUTIONS 30 SUD-EST – 101 Avenue Louis Roche – Bât A – 92230 GENNEVILLIERS**, pour son sous-traitant l'Entreprise FPTP – Frédéric POTIER – 236 Chemin de Carel – 06810 AURIBEAU, sollicite l'autorisation de travailler sur le domaine public communal sis 52 Avenue des Martyrs de la Résistance,

Considérant que des travaux de remplacement de chambre pour le compte d'Orange, nécessitent des restrictions à la circulation et au stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, des restrictions seront apportées à la circulation et au stationnement : **52 Avenue des Martyrs de la Résistance.**

Article 2 : Ces restrictions prendront effet du **Lundi 25 septembre 2025 au Mercredi 4 octobre 2023 inclus.**

Article 3 : La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie). Elle sera mise et maintenue en place par l'entrepreneur qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir de fait du chantier. La circulation sera alternée par panneaux K 10 ou feux tricolores KR11j ou KR11v, lorsque les travaux le nécessiteront.

Article 4 : A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

Article 5 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 6 : Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'article 3 et les véhicules qui perturberont le bon déroulement des travaux, seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON – dans les 2 mois à compter de sa date de notification et de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à la Société SOLUTIONS 30 SUD-EST.

Fait au Lavandou, le 14 septembre 2023

Pour Le Maire
Denis Cavatore – Adjoint aux Travaux

MAIRIE DU LAVANDOU
SERVICE TECHNIQUE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
Notification faite à la Société SOLUTIONS 30 SUD-EST par mail

En date du .....

Publié le .....

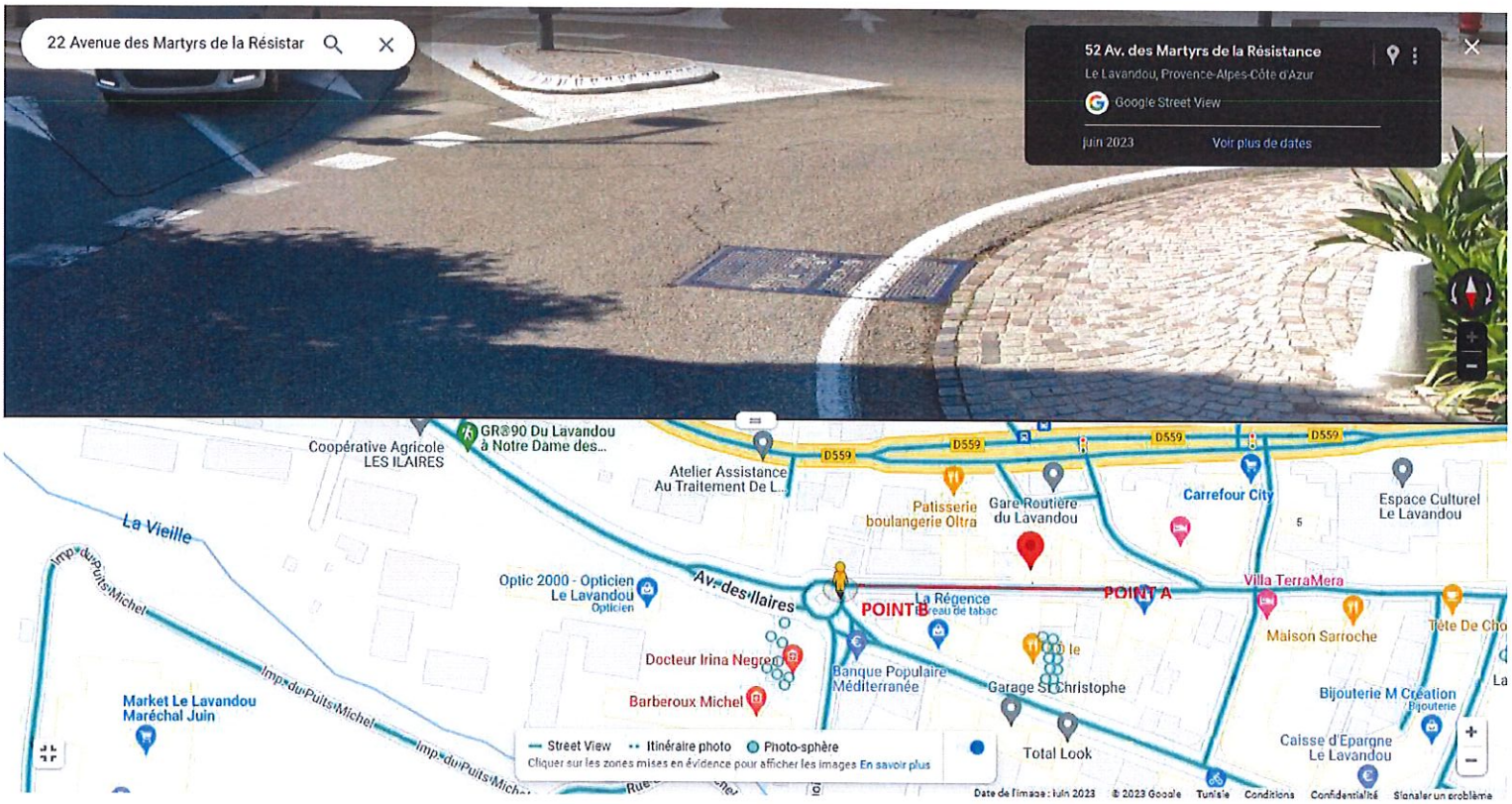
22 Avenue des Martyrs de la Résistar
52 Av. des Martyrs de la Résistance
Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Google Street View
juin 2023
Voir plus de dates
Coopérative Agricole LES ILAIRES
GR®90 Du Lavandou à Notre Dame des...
Atelier Assistance Au Traitement De L...
D559
Patisserie boulangerie Oltra
Gare Routière du Lavandou
Carrefour City
Espace Culturel Le Lavandou
La Vieille
Imp du Puits Michel
Optic 2000 - Opticien Le Lavandou
Opticien
Av des Ilaires
POINT B
La Régence
Bureau de tabac
POINT A
Villa TerraMera
Maison Sarroche
Docteur Irina Negrea
Barberoux Michel
Banque Populaire Méditerranée
Garage St Christophe
Total Look
Bijouterie M Création
Bijouterie
Caisse d'Epargne Le Lavandou
Market Le Lavandou Maréchal Juin
Street View
Itinéraire photo
Photo-sphère
Cliquer sur les zones mises en évidence pour afficher les images En savoir plus
Date de l'image : juin 2023
© 2023 Google
Tunisie
Conditions
Confidentialité
Signaler un problème

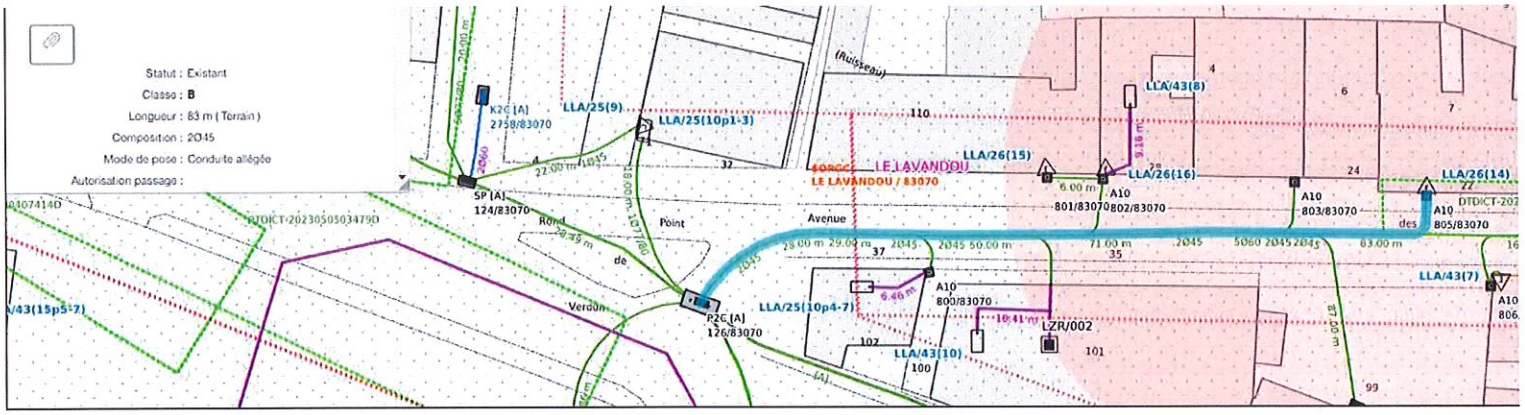
Statut : Existant
Classe : B
Longueur : 83 m (Terrain)
Composition : 2Ø45
Mode de pose : Conduite allégée
Autorisation passage :
K2C [A]
2758/83070
LLA/25(9)
LLA/25(10p1-3)
SP [A]
124/83070
Rond
Point
de
Verdun
Avenue
(Ruisseau)
LORGC
LE LAVANDOU / 83070
LE LAVANDOU
LLA/26(15)
LLA/26(16)
LLA/43(8)
LLA/26(14)
A10
801/83070
802/83070
803/83070
805/83070
P2C [A]
126/83070
LLA/25(10p4-7)
A10
800/83070
LZR/002
LLA/43(10)
LLA/43(7)
110
32
37
35
107
101
100
99
24
22
6
7
4
2045
5060 2045 2045
71.00 m
83.00 m
87.20 m
10.41 m
6.46 m
9.18 m
6.00 m
DTDICT-2023050503479D